

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

FRANCE

LA JUSTICE REJETTE L'UTILISATION DU CANNABIS COMME MÉDICAMENT

Fumer un "joint" pour se soigner est illégal, a affirmé le tribunal administratif de Paris, qui a rejeté la possibilité d'importer et d'utiliser du cannabis à des fins thérapeutiques, en réponse à une requête déposée par des malades et une association militante.

Le Mouvement de Légalisation Contrôlée (MLC) du cannabis, présidé par l'avocat Francis Caballero, avait déposé ces requêtes après le refus implicite du ministère de la Santé de se prononcer sur l'importation de cannabis. Mais les motivations de ce jugement n'étaient pas connues. *"Je m'attendais à cette décision. Si le tribunal estime que nous ne présentons pas les garanties suffisantes pour mener les recherches, c'est une demi-victoire. Mais s'il dit que l'usage du cannabis à des fins thérapeutiques n'a aucun intérêt, c'est une défaite totale"*, a estimé Maître Caballero. Le MLC avait demandé en janvier 1998 au ministère de la Santé, au nom de 10 personnes atteintes de maladies incurables, de pouvoir importer 10 kg d'herbe de cannabis afin de les soulager de certaines douleurs.

Devant le refus implicite - par absence de réponse - du ministre Bernard Kouchner, l'association avait saisi la justice administrative à la fois sur le refus d'importation et sur *"le classement du cannabis parmi les substances stupéfiantes dépourvues de toute utilité thérapeutique"*. Spécialisé dans les questions de drogue, Francis Caballero demande *"au moins de pouvoir réaliser des expériences pour montrer que le cannabis soulage des malades"* et rappelle que *"il était considéré comme une plante médicinale jusqu'en 1954"* avant d'être *"injustement diabolisé"*. *"Si fumer un pétard peut soulager de certaines douleurs liées au sida et peut empêcher ou réduire la fréquence des crises d'épilepsie, cela mérite qu'on y regarde de près"*, s'insurgeait-il avant l'audience du 3 mai.

La décision du tribunal administratif ne clôt pas le débat. Le 14 mai, Bernard Kouchner, ministre délégué à la Santé, a annoncé le lancement d'études *"pour évaluer les indications et les résultats de l'usage thérapeutique du cannabis"* dans plusieurs centres de recherche en France.

AFP, 29 mai 2001

Espagne

A la suite des parlements de Catalogne et des Baléares, le parlement régional d'Aragon a unanimement voté le 30 mai pour inciter le gouvernement central de Madrid à légaliser l'usage thérapeutique du cannabis.

Diario Médico, 31 mai 2001

ETATS-UNIS

DÉCÈS DE ROBERT RANDALL

Robert Randall a fait parler de lui en 1976, lorsqu'il a réussi à persuader une cour fédérale de Washington de lui donner accès à de la marijuana fournie par le gouvernement. Il est décédé le 2 juin, à l'âge de 53 ans, de complications liées au sida, à son domicile de Sarasota, Floride.

R. Randall avait développé un glaucome à l'adolescence. Au début des années 1970, un ophtalmologiste lui avait dit qu'il deviendrait aveugle en quelques années. Mais il n'a jamais perdu la vue. Il cultivait son propre cannabis jusqu'à ce qu'il soit arrêté et poursuivi. Il a alors subi des tests exhaustifs qui indiquaient qu'aucun autre médicament disponible pour le glaucome ne réduisait sa pression intraoculaire et stoppait la détérioration de sa vue. Il utilisa cet argument pour demander l'accès légal à la marijuana.

En novembre 1976, R. Randall est devenu la première personne de l'histoire moderne américaine à obtenir l'accès légal et médical à la marijuana. En 1978, le gouvernement fédéral a établi un programme spécial ("Compassionate IND"), dans le cadre duquel lui-même et quelques autres malades pouvaient avoir accès à un médicament non-autorisé.

En 1981, R. Randall et sa femme, Alice O'Leary, ont fondé l'Alliance for Cannabis Therapeutics (ACT), une organisation ayant pour but de réformer les lois qui interdisent l'usage médical de la marijuana. Au début des années 1990, Randall s'est intéressé aux effets thérapeutiques de la marijuana sur les malades du sida et il les a aidés à obtenir l'accès au cannabis dans le cadre du programme Compassionate IND. Des centaines de malades du sida ont postulé pour ce programme, mais le gouvernement fédéral l'a brusquement arrêté. Seuls Randall et sept autres patients ont continué à recevoir de la marijuana médicale légale fournie par le gouvernement.

Associated Press, 5 juin 2001

Californie

Les sénateurs conservateurs et libéraux se sont unis le 6 juin dernier pour voter pour un système d'enregistrement à l'échelle de l'état pour la marijuana médicale. La mesure a pour but de défendre la loi sur la marijuana médicale de Californie contre la décision de la Cour Suprême américaine le mois dernier qui stipule que la loi de l'état (Proposition 215) ne peut pas remplacer les lois fédérales contre la distribution de marijuana. La mesure a passé le Sénat par 23 voix contre 8.

IACM Bulletin en Français, 16 juin 2001



Silver Pearl
©GREENHOUSE

IACM MEETING 2001 À BERLIN

La conférence qui aura lieu du 25 au 27 octobre 2001 réunira des scientifiques, des cliniciens et des médecins, qui partageront leur expérience sur le potentiel thérapeutique du cannabis et des cannabinoïdes. Ainsi, les personnes intéressées par ce sujet auront accès à des informations de première main. On attend la participation de : Andreas Heinz, Claude Vaney, Ricardo Navarrete Varo, Ester Fride, Ethan Russo, Franjo Grotenhermen, Gernot Ernst, John Zajicek, Kirsten Mueller-Vahl, Manfred Fankhauser, Markus Leweke, Martin Schnelle, Raphael Mechoulam, Rudolf Brenneisen, Ulrike Hagenbach, William Notcutt, Winfried Meissner, Tod Mikuriya, Bela Szabo, et d'autres encore.

www.Berlin2001.net

SCIENCE VOMISSEMENTS PROVOQUÉS PAR LES OPIACÉS

Les opiacés causent souvent des nausées et des vomissements. Les cannabinoïdes ont réduit les vomissements provoqués par les opiacés dans une étude animale chez des furets. Un antagoniste du récepteur CB1 mais non antagoniste du récepteur CB2 a bloqué l'action antiémétique, ce qui suggère que les effets antiémétiques des cannabinoïdes pourraient être transmis par le système nerveux central.

Simoneau II, et al. Anesthesiology mai 2001;94(5):882-887

CT-3

Les effets synergiques des opiacés et des cannabinoïdes, spécifiquement le CT-3, un dérivé de synthèse du THC, dans le traitement de la douleur seront étudiés à l'Université de Sydney, Australie, sous la direction du Dr Christopher W. Vaughan. Si elle est réussie, cette recherche fournira une base rationnelle pour les synergies analgésiques entre le CT-3, les opiacés et les médicaments anti-inflammatoires non-stéroïdiens.

Business Wire, 29 mai 2001

CANADA SOUTIEN DES CONSERVATEURS

Des mouvements en faveur de la dépénalisation de l'usage du cannabis ont reçu le soutien de plusieurs conservateurs. Joe Clark, leader du Parti Conservateur Progressiste, déclare que des peines plus douces pour possession de marijuana sont garanties. Keith Martin de l'Alliance Canadienne déclare : "Les dangereux criminels, les violeurs, les pédophiles et les assassins ne sont pas poursuivis parce que les cours sont remplis de jeunes arrêtés avec un joint dans leur poche. Ce combat est perdu et c'est gaspiller l'argent des contribuables."

Wall Street Journal, 5 juin 2001

ISRAËL DEXANABINOL

Pharmos Corporation a reçu une subvention de 1,7 million de US dollars du gouvernement Israélien pour aider au développement du dexanabinol dans le traitement des lésions cérébrales traumatiques. Le dexanabinol est un dérivé de synthèse non psychotrope du THC qui possède des propriétés neuroprotectrices.

PR Newswire, 29 mai 2001

BELGIQUE ESSAIS CLINIQUES AUTORISÉS

Le gouvernement a approuvé une décision royale qui autorise l'usage médical du cannabis pour des essais cliniques. Le roi devrait signer la décision en juin. Le cannabis doit être prescrit par un médecin d'hôpital universitaire, un centre de traitement de la douleur, ou un hôpital ayant une autorisation pour traiter les effets secondaires de la chimiothérapie, le glaucome, la sclérose en plaques, le sida ou les douleurs chroniques.

Gazet van Antwerpen, 2 juin 2001

Journal of Cannabis Therapeutics

CANNABINOÏDES ENDOGÈNES, SYNTHÉTIQUES ET NATURELS

Ce nouveau journal présente les dernières informations scientifiques sur les usages médicaux du cannabis et des cannabinoïdes. Il rassemble quantité d'informations, présentées de manière intéressante, juste et scientifique. Que l'on soit expert ou novice, le journal intéressera les cliniciens, les chercheurs et toutes les personnes intéressées par le cannabis thérapeutique. Le numéro 2 est disponible.



*The Haworth Press Inc. - 10 Alice Street
Birmingham, NY 13904-1580 - Etats-Unis
Tél. +1 607 722 5857 - Fax +1 607 771 0012
getinfo@haworthpressinc.com - www.HaworthPress.com*

cannabis
medicille International
Association for Cannabis as Medicine

Tous les 15 jours un nouveau bulletin en ligne. La revue de presse est en français et l'abonnement est gratuit !

www.cannabis-med.org